

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1900

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) - Convention 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1900**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) - Convention 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'UFASEC devenue Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1982 (déposés à la préfecture du Rhône le 26 juillet 1982). Pour tenir compte de l'intégration des Métropoles, les statuts ont été modifiés le 7 février 2015 en assemblée générale extraordinaire.

L'association a pour but de créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Ouvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

L'association regroupe 10 membres, associations sportives communautaires et métropolitaines (Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg, Creusot-Monceau, Le Mans, Lille, Lyon, Nancy et Strasbourg).

L'action principale de l'association est l'organisation de la coupe de France des associations sportives communautaires et métropolitaines - coupe UFASEC. Il s'agit de rencontres omnisports rassemblant environ 400 sportifs.

Le financement des rencontres sportives et intercommunautaires est assuré depuis 1988 par la participation des Communautés urbaines et Métropoles en fonction de leur population.

I - Bilan des actions 2016

L'édition 2016 de la coupe de France des associations sportives des communautés urbaines et métropolitaines a eu lieu à Arras, du 5 au 7 mai 2016.

352 agents communautaires et métropolitains se sont affrontés dans différentes disciplines sportives telles que le badminton, le bowling, la course à pied, le football, la pétanque, la randonnée, la chorégraphie, le tennis de table, le tir et le volley-ball.

II - Programme 2017

En 2017, la coupe de France sera organisée à Strasbourg du 25 mai au 27 mai.

Les épreuves se dérouleront sur différents sites sportifs, avec l'accueil d'environ 350 sportifs et la mobilisation de bénévoles pour assurer l'organisation logistique et sportive.

III - Budget de l'association

Les dépenses et recettes prévisionnelles de l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles pour l'année 2017 sont réparties ainsi :

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
subventions des communautés et des métropoles	96 793	Coupe de France 2017 - Strasbourg	102 963
<i>dont Métropole de Lyon</i>	<i>18 338</i>		
partenaires	6 170	honoraires expertises comptables	1 600
cotisations associations	8 000	déplacements assemblée générale et conseil d'administration Strasbourg	3 500
		déplacements conseil d'administration Paris	1 900
		trésorerie - secrétariat	100
		assurance MAIF	180
		achats divers	720
Total	110 963	Total	110 963

Conformément aux termes de la convention annuelle, il est proposé que la Métropole de Lyon porte le montant de la subvention versée à l'association UFASEC pour l'année 2017 à 18 338 €. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds. Pour mémoire, la subvention pour 2016 s'élevait à 19 338 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 338 € au profit de l'Union française des associations sportives des employés des Communautés urbaines et Métropoles (UFASEC) pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'UFASEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant correspondant à la participation financière de la Métropole de Lyon octroyée pour l'année 2017 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 18 338 € - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4354.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.